



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 15 juin 2020 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. BARRAULT Didier, M. BELLIN Jérôme, M. BOUCHET Roland, M. CHAMPIGNY Alain, Mme GENAIVRE Isabelle, M. GREGOIRE Philippe, Mme GREMILLON Maryse, Mme GUILLET Angéline, Mme JUCHAULT Alexandra, M. LACOMBE François-Xavier, M. MAYORAL Jean-Pierre, M. MONTOUX Johan, Mme RAS Anaïs, M. ROY Quentin, Mme SICARD Mélanie.

Secrétaire de séance : M. BARRAULT Didier.

Président de séance : M. BOUCHET Roland.

2020-037 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Vu la demande de Monsieur le Maire de fixer l'indemnité de maire au taux de 42 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide qu'à compter du 26 mai 2020, le montant des indemnités de fonction des adjoints et conseillers municipaux est fixé aux taux suivants :

Maire : 42 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

1^{er} adjoint : 14,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

2^{eme} adjoint : 14,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

3^{eme} adjoint : 14,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Conseiller municipal délégué : 7,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Conseillère municipale déléguée : 7,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

2020-038 DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale,

Le conseil municipal, après avoir entendu le maire, à l'unanimité, décide de donner à Monsieur le maire les délégations prévues par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

2020-039 DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que :

- chaque année, les élus devront faire connaître leurs besoins de formation en précisant les éléments suivants : *objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation.*
- la somme de 950 € sera inscrite au budget primitif, au compte 6535.

2020-040 CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer 9 commissions municipales et d'arrêter la composition de chaque commission comme suit :

- Urbanisme et patrimoine : CHAMPIGNY Alain, BARRAULT Didier, BELLIN Jérôme, MAYORAL Jean-Pierre, MONTOUX Johan, ROY Quentin,
- Bâtiments communaux et patrimoine : MAYORAL Jean-Pierre, BARRAULT Didier, CHAMPIGNY Alain, GREGOIRE Philippe, MONTOUX Johan, ROY Quentin,
- Accessibilité : BARRAULT Didier, CHAMPIGNY Alain, GREGOIRE Philippe, MAYORAL Jean-Pierre,
- Voirie et réseaux : CHAMPIGNY Alain, BARRAULT Didier, GREGOIRE Philippe, MAYORAL Jean-Pierre, MONTOUX Johan, ROY Quentin,
- Personnel : JUCHAULT Alexandra, BELLIN Jérôme, GREGOIRE Philippe, GREMILLON Maryse, LACOMBE François-Xavier, MAYORAL Jean-Pierre,
- Affaires scolaires : JUCHAULT Alexandra, BELLIN Jérôme, GREGOIRE Philippe, GENAIVRE Isabelle, RAS Anaïs, SICARD Mélanie,

- Finances : LACOMBE François-Xavier, BELLIN Jérôme, CHAMPIGNY Alain, GREGOIRE Philippe, GREMILON Maryse, JUCHAULT Alexandra,
- Information et communication : GUILLET Angéline, GENAIVRE Isabelle, GREGOIRE Philippe, JUCHAULT Alexandra, LACOMBE François-Xavier, SICARD Mélanie,
- Commission sociale : GUILLET Angéline, RAS Anaïs, SICARD Mélanie, BRUNET Annick, MAYORAL Marie-France, ROCHEREAU Véronique.

2020-041 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Sont désignés en tant que :

Président : Monsieur BOUCHET Roland, le maire,

Titulaire	Suppléant
M. LACOMBE François-Xavier	M. MAYORAL Jean-Pierre
M. CHAMPIGNY Alain	M. MONTOUX Johan
Mme GENAIVRE Isabelle	M. ROY Quentin

2020-042 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D.)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de dresser une liste de 24 noms afin que 12 personnes soient retenues par le directeur des services fiscaux, à savoir :

Nom et prénom	adresse
COMMISSAIRES TITULAIRES	
CHOLET Patrick	17 Port Laverré – 86340 ASLONNES
DEVERRIERE Jacky	34 Les Justices – 86340 ASLONNES
DORAT Thierry	13 route de Vivonne – 86340 ASLONNES
GREMILLON Maurice	2 la Gaudenalière – 86340 ASLONNES
HEBRAS Bernard	5 Les Justices – 86340 ASLONNES
HELIAS Christian	27 Les Justices – 86340 ASLONNES
MERCIER Rémy	Route de Vivonne – 86160 SAINT MAURICE LA CLOUERE
METAYER Benoît	14 rue du Goulet – 86340 ASLONNES
PASQUIER Jean-Claude	15 rue Principale – 86340 ASLONNES
PIERRON Ginette	1 chemin du Puits – 86340 ASLONNES
ROGEON Dany	18 rue de la Douce – Fontjoise – 86340 ASLONNES
TEXIER Francis	1 chemin du Pin – 86340 ASLONNES
COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
BIDAULT Thierry	9 chemin de l'église – 86340 LES ROCHES PREMARIE
BRUNET Annick	3 la Sarmandière – 86340 ASLONNES
BRUNET Pascal	7 rue des Jardins de Puygrenieux – 86340 ASLONNES
CHARGELEGUE Sylvain	3 rue des 2 communes – 86370 CHATEAU LARCHER
DARMAGNAC Christian	6 rue des Champs rouges – 86340 ASLONNES
DAVID Emmanuel	9 rte de la Sarmandière – 86340 ASLONNES
DEBELLE Loris	6 le Fort – 86340 ASLONNES
GUYONNEAU Gérard	3 impasse du Goulet – 86340 ASLONNES
KOCIUBA Alain	9 rue du Goulet – 86340 ASLONNES
MABILLE DE PONCHEVILLE Xavier	Le Fort – 86340 ASLONNES
MOREAU Sébastien	1 route de la Villedieu – 86340 ASLONNES
TEISSIER Freddy	10 rue de la Douce – 86340 ASLONNES

2020-043 DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION TERRITORIALE DE L'ENERGIE DU SYNDICAT ENERGIES VIENNE

Considérant la nécessité de redésigner le représentant titulaire et le représentant suppléant en Commission Territoriale d'Energie (CTE) du Syndicat ENERGIES VIENNE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- représentant CTE titulaire : MAYORAL Jean-Pierre,
- représentant CTE suppléant : BARRAULT Didier.

2020-044 DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DU CLAIN SUD

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne les délégués suivants pour représenter la commune d'ASLONNES au sein du comité syndical :
 - M. GREGOIRE Philippe, titulaire,
 - M. MONTOUX Johan, suppléant.
- autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2020-045 DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner M. GREGOIRE Philippe en tant que correspondant défense de la commune d'Aslonnes

2020-046 ELECTION DU DELEGUE AU C.N.A.S.

Mme JUCHAULT Alexandra ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Déléguée au sein des instances du Comité National d'Action Sociale.

2020-047 AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE A DES BESOINS TEMPORAIRES

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par les articles 3 et 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, ainsi que pour répondre, lorsque les besoins du service le nécessitent, à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.
- de préciser que Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernés, leur expérience et leur profil.

2020-048 AUTORISATION AU COMPTABLE DE RECouvreMENT CONTENTIEUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne une autorisation générale et permanente pour le comptable public concernant les oppositions à tiers détenteurs, afin de recouvrer les recettes de la collectivité.

2020-049 AUTORISATION AU MAIRE D'ATTRIBUTION DE SECOURS D'URGENCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à attribuer en cas d'urgence sociale une aide d'un montant maximum de 150 € par dossier, renouvelable une seule fois,
- ces attributions étant obligatoirement présentées à l'assemblée lors de la séance suivante.

2020-050 DEMANDE DE SUBVENTIONS ACTIV'3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet des travaux,
- arrête les modalités de financement,
- et sollicite auprès du Département de la Vienne les subventions ACTIV'3 comme proposé ci-dessus.

2020-051 SALON DE COIFFURE ANNULATION DE LOYERS

Considérant la pandémie du coronavirus COVID-19,

Considérant l'état d'urgence sanitaire en résultant,

Considérant la fermeture obligatoire de certains commerces et activités, et en outre les salons de coiffure,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide la suppression des loyers des mois d'avril à juin 2020 pour le salon de coiffure.

2020-052 RESTAURANT ANNULATION DE LOYERS

Considérant la pandémie du coronavirus COVID-19,

Courriel : contact@aslonnes.fr - Site internet : www.aslonnes.fr

Horaires d'ouverture : lundi - mardi 13h/17h30 - mercredi 9h/12h-13h/17h - jeudi 13h/17h - vendredi 13h/16h

N° SIRET 218 600 104 00010

Considérant l'état d'urgence sanitaire en résultant,
Considérant la fermeture obligatoire de certains commerces et activités, et en outre les restaurants,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide la suppression des loyers des mois d'avril à août 2020 pour le restaurant LE PETIT ASLONNES.

2020-053 ASSOCIATION ACCORD'D'VOUS
ANNULATION DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Considérant la pandémie du coronavirus COVID-19,
Considérant l'état d'urgence sanitaire en résultant,
Considérant la fermeture obligatoire des salles de réception et particulièrement des salles polyvalentes,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide la suppression de la location de la salle polyvalente à ACCORD'D'VOUS pour le premier et deuxième trimestre 2020.

2020-054 MODIFICATION DES STATUTS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU CLAIN
ANNULANT ET REMPLACANT LA DELIBERATION N° 2020-031 DU 24 FEVRIER 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020-031 du 24 février 2020,
- adopte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Clain,
- demande à Madame la Préfète de la Vienne, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

2020-055 INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer pour l'année 2020 l'indemnité de gardiennage de l'église communale à 145,00 € pour l'Association Diocésaine de Poitiers dont les gardiens résident dans la commune.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose de fixer la prochaine séance du conseil municipal au lundi 29 juin 2020 à 20 h et la commission des finances au mercredi 24 juin 2020 à 20 h 00. Propositions validées par l'assemblée.

Fait à ASLONNES, le 17 juin 2020
Le Maire,
Roland BOUCHET

